

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

## Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 17h00 à Merville.

### Votants :

**C3G :** Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry CASTET,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVALRE,

**CCF :** Hugo CAVAGNAC, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Janine GIBERT,

**CCHT :** Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Serge BAGUR, Françoise MOREL CAYE, Patricia OGRODNIK,

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER,

Secrétaire de séance : Cédric Maurel

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 22-071**

**Objet : Contractualisation et signature du CTOP 2022-2028**

Cédric Maurel, Vice-Président en charge des contractualisations, informe que le Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan réuni le 8 septembre 2022 a approuvé à l'unanimité son engagement dans la nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales régionales pour la période 2022-2028, avec l'extension de son périmètre au Grand Ouest Toulousain, Communauté de Communes.

Il a également approuvé la rédaction du Contrat Régional 2022-2028 liant la Région Occitanie/ Pyrénées Méditerranée et le PETR Pays Tolosan, dont chaque délégué du PETR a reçu la version stabilisée pour délibérer ce jour.

Le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire couvert par le PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028.

La nouvelle génération de la politique contractuelle régionale aura vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, dont le PETR Pays Tolosan fait partie, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Fait nouveau et important, les intercommunalités seront cosignataires du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2022-2028 : ce dernier a été envoyé aux communautés de communes membres du PETR pour qu'elles puissent informer leurs membres de son contenu, le soumettre à leurs conseils communautaires respectifs et mandater leur président pour la signature dudit contrat après son approbation par l'Assemblée Plénière de la Région.

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs et partagés par l'ensemble de ses cosignataires sur la période 2022-2028. La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de Programmes Opérationnels.

Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilisera l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention ainsi que des axes prioritaires définis dans le CPER et les nouveaux programmes des Fonds Européens.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Approuve le Contrat Territorial Pyrénées Méditerranée 2022-2028 du PETR Pays Tolosan,
- Mandate le Président pour signer le présent contrat.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 14 décembre 2022.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 14 décembre 2022  
Au registre sont les signatures